



Saison de croissance 2020 :

La Financière agricole rappelle aux producteurs de fruits et légumes que ses programmes s'adapteront à la situation

Avril 2020

Dans le contexte de la COVID-19, La Financière agricole du Québec (FADQ) demeure fidèle à sa mission de soutenir le développement du secteur agricole. Ses programmes sont conçus pour permettre aux producteurs agricoles de faire face à des événements hors de leur contrôle. À cet effet, elle souligne aux producteurs de fruits et légumes qu'elle saura s'adapter aux conditions particulières, notamment une possible pénurie de main-d'œuvre liée à la COVID-19 qui pourrait prévaloir en 2020.

Report des dates limites de semis

La Financière agricole reporte les dates limites de semis afin de donner un délai supplémentaire aux producteurs pour réaliser leurs semis sans être pénalisés. Cette mesure est prise avec l'objectif de rassurer les producteurs de fruits et légumes et les inciter à débiter la préparation de leur saison 2020 dès maintenant.

La FADQ insiste sur la nécessité d'adhérer à ses programmes d'assurance et de protection du revenu ainsi que sur l'importance de préparer la période de semence.

Rappel des mesures annoncées le 21 mars dernier :

- Un moratoire de 6 mois sur le remboursement des prêts est offert à l'ensemble de la clientèle de la FADQ qui en fait la demande. Cette période de congé de versement allégera les obligations des entreprises et fournira des liquidités pour les prochains mois.
- Au Programme d'assurance récolte, la date d'adhésion est reportée du 30 avril au 21 mai 2020 et les avis de cotisation sont reportés du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2020.

La Financière agricole est toujours présente afin d'accompagner les producteurs dans ce climat d'incertitude. Rappelons que les producteurs agricoles peuvent communiquer avec leur centre de services pour toutes questions ou situations particulières et que des programmes en financement sont aussi disponibles.

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

